



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 AVRIL 2016

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Eric Rolin, Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Daniel Ansel, Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Jean Michel Gary, Brigitte Leblond, Christophe Podevin, Aline Pohier, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Colette Blondel, (pouvoir à C. Butin), Pierre Delobel (pouvoir à I. D'Haillecourt jusqu'à son arrivée à 18h45), Hélène Fiolet (pouvoir à F. Marquant jusqu'à son arrivée à 18h45), Sylvie Lemaire (pouvoir à P. Penet), Philippe Sambourg (pouvoir à E. Rolin).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Aline Pohier

Adoption du Procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2016 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : Reprise anticipée des résultats 2015 pour le budget annexe du lotissement des Garennes. Adopté par le Conseil Municipal.

1) Reprise anticipée des résultats 2015 pour le budget principal :

L'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, dès le vote du budget primitif de l'année N, à condition de justifier ces résultats par une fiche de calcul du résultat établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, un état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015, le compte de gestion s'il a pu être établi, et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable. Le comptable a fourni les résultats d'exécution du budget principal et les résultats budgétaires de l'exercice 2015. Ces résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	854 462.29€	228 438.83€
Recettes	935 218.17€	217 015.78€
Résultat 2015	80 755.88€	-11 423.05€
Excédents 2014 reportés	62 075.55€	52 608.60€
Résultat de clôture 2015	142 831.43€	41 185.55€
Engagement dépenses	-	15 000€

Engagement recettes	-	-
Affectation au compte 1068	-	112 000€
Résultat investissement 001	-	41 185.55€
Résultat fonctionnement 002	30 831.43€	-

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 06 avril 2016, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages, valide la reprise anticipée des résultats de clôture 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Budget Primitif 2016 :

Arrivées de Pierre Delobel et Hélène Fiolet à 18h45

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune par chapitre et par article, budget qui a reçu l'aval de la Commission des finances. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 949 000.00€ et en section d'investissement à 223 000.00€. Le budget est voté par chapitre. Monsieur le Maire précise qu'au BP 2015, il manquait, sans tenir compte des reports, 70 000€ pour que la CAF nette soit équilibrée. Sur ce BP 2016, il manque 50 000€.

La délibération est adoptée à la majorité avec 17 pour, 1 abstention et 1 contre.

3) Vote des taux d'imposition 2016.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2016. En suivant l'avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose donc de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation : 13.55%
- Taxe foncière (bâti) : 12.45%
- Taxe foncière (non bâtie) : 42.70%

Un élu remarque que l'augmentation est importante par rapport au coût de la vie. Monsieur le maire explique que les dotations de l'Etat baissent de 22 500€ cette année. Le budget de fonctionnement est au plus bas, les marges de manœuvre pour faire des économies sont plus que limitées, les comptes sont tirés vers le bas depuis 3 ans. Une élue demande combien va rapporter cette augmentation du taux. Monsieur le Maire répond que cette hausse apportera 13 000€ de recettes supplémentaires, ce qui représente environ la moitié des dotations que l'Etat supprime. Il faudra donc faire aussi des économies ailleurs.

La délibération est adoptée à la majorité avec 15 pour et 4 contre.

4) Reprise anticipée des résultats 2015 pour le budget lotissement des Garennes :

L'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, dès le vote du budget primitif de l'année N, à condition de justifier ces résultats par une fiche de

calcul du résultat établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, un état des restes à réaliser au 31 Décembre 2015, le compte de gestion s'il a pu être établi, et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable. Le comptable a fourni les résultats d'exécution du budget annexe du lotissement des Garennes et les résultats budgétaires de l'exercice 2015.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	109 460.51€	109 459.40€
Recettes	109 459.40€	0.00€
Résultat 2015	- 1.11€	-109 459.40€
Excédents 2014 reportés	0.00€	-191 141.91€
Résultat de clôture 2015	-1.11€	-300 601.31€
Résultat investissement 001		-300 601.31€
Résultat fonctionnement 002	-1.11€	

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 06 avril 2016, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages, valide la reprise anticipée des résultats de clôture 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Budget Primitif 2016 lotissement des Garennes :

Monsieur le Maire détaille par chapitre et par article le budget primitif 2016 du lotissement des Garennes. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à 1 030 540.22€ et à 761 141.91€ en section d'investissement. Le budget est voté par chapitre. Monsieur le Maire précise que les montants sont élevés parce que les opérations doivent être doublées pour intégrer la valeur des terrains et des travaux dans les stocks.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Subvention au CCAS :

Monsieur le Maire propose que la commune alloue une subvention de 4 000€ au CCAS sur l'exercice 2016, contre 2 000€ en 2015. Pour information, le déficit du CCAS était en 2015 de 8 000€, il est prévu un déficit de fonctionnement d'environ 5 000€ en 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Subventions aux associations 2016 :

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à la vie associative présentent les critères déterminants les montants des subventions et proposent, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

NOM de l'ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
Sportives affiliées à la Fédération Française	

E-S-H	2 160 €
A-A-E	2 520 €
Sportives et loisirs	
ATH	553 €
Carabiniers	778 €
ASSEP	457€
ALSH	686 €
AAE Gym	401 €
Culturelles et loisirs	
Chasseurs	253 €
ACPG	276 €
APE	271 €
Arpège	230 €
Club Aïnés	315 €
Les ateliers d' Helfaut	198 €
EVAD	407 €
Total	9 505 €

Monsieur le Maire présente les montants attribués aux associations extérieures :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016
Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa	50 €
Croix rouge française	Pas de demande
Aspaise	Pas de demande
DDEN	25 €
Médaillés du travail de Wizernes, Hallines, Esquerdes, Helfaut et Pihem	Pas de bilan
Cœur toujours	50 €
Donneurs de sang Wizernes	Pas de demande
Médaillés du travail de Blendecques	Pas de bilan, pas de nombre de membres
Association sportive des handicapés physiques	50 €
APEI les papillons blancs	25 €
Sport adapté	50 €
Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel	50 €
Total	300 €

Un élu s'abstient puisqu'il est président d'une association.

La délibération est adoptée à la majorité avec 18 pour et 1 abstention

8) Dérogation scolaire :

La personne ayant demandé la dérogation scolaire habitant maintenant Helfaut, la question est retirée de l'ordre du jour.

9) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs comme suit : transformation d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en adjoint administratif principal 2^e classe. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à cette transformation de poste.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Modification de la durée d'un emprunt :

Monsieur le Maire a évalué une renégociation des taux pour les emprunts souscrits par la commune. Malheureusement, l'indemnité de renégociation est si importante qu'elle couvre les économies réalisées par une éventuelle renégociation à la baisse. Par contre, la Caisse d'Epargne a proposé l'allongement de la durée de l'emprunt de 500 000€ de 5 ans. L'échéance sera donc plus basse mais l'emprunt durera plus longtemps. Un élu demande quel sera le coût pour la commune de cette opération. Monsieur le Maire répond que globalement cela coûtera 43 000€ sur 5 ans. Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre de la Caisse d'Epargne en allongeant la durée de l'emprunt de 500 000€ de 5 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

11) Avis d'enquête publique :

La préfecture a ouvert une enquête publique suite à une demande d'extension de l'élevage avicole de Michael Monchy à Inghem. Celui-ci prévoit l'extension d'un bâtiment, portant sa capacité d'élevage d'environ 40 000 bêtes à environ 70 000. De plus, il prévoit une méthanisation complète de son installation. Si ce n'est pas possible, l'épandage restera utilisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable avec 19 pour.

12) Création d'un espace pour cavurnes, concession et tarifs :

Monsieur le Maire propose de créer des cavurnes au cimetière, et d'en réglementer l'usage. Il s'agit d'une concession d'un mètre carré dans laquelle est installée une ou plusieurs urnes. En tenant compte des tarifs en vigueur, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la concession cavurne à 100€ pour 30 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

13) Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie souscrite l'année dernière pour financer les travaux du lotissement des Garennes. Par contre, Monsieur le Maire propose d'en abaisser le montant à 180 000€. Le taux est basé sur l'euribor 1 semaine + 1.5%.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS :

INFORMATIONS :

- Voyage scolaire : L'organisation du voyage scolaire de fin d'année des CM2 a rencontré deux problèmes. D'une part la classe des CM2 est couplée avec celle des CM1, d'autre part, organiser un voyage le mercredi est difficile puisque les élèves ont école le matin depuis la réforme des rythmes scolaires. Il n'était donc pas possible d'envoyer la classe complète la journée complète. La solution est d'organiser ce voyage le mercredi 29 Juin après-midi pour les CM2. Les élèves seront déposés en bus à la Coupole où ils bénéficieront d'une activité spéciale, d'un goûter organisé par le musée et d'une séance au planétarium.

- La boîte à lire va être installée à côté de l'entrée de la garderie.

- La commune a procédé à l'achat d'un fourgon, au renouvellement d'une partie des ordinateurs de la mairie et à l'achat d'un photocopieur pour la maternelle.

- Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la CASO propose aux communes de moins de 2 000 habitants une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit principalement de suivre le projet conçu par la commune en y apportant un soutien technique jusqu'à réception de l'ouvrage, moyennant une participation financière de 1 à 1.25%.

- La CASO a déterminé son programme 2016 d'assainissement des eaux usées. Il concerne la rue du Stiennart, de la Grise Borne, du Camp, du Duc d'Orléans, du Mont à Car et rue de Blendecques.

- Les travaux d'effacement de ligne ERDF au Grand Bois vont commencer mi-mai.

- La municipalité a constaté de multiples dépôts de déchets verts rue Profonde. Monsieur le Maire a fait mettre un panneau décharge interdite. Un courrier sera adressé aux riverains. Un élu remarque que des dépôts importants sont aussi souvent constatés en face de la source du Mont à Car.

- Un logement communal sera bientôt vacant. Un locataire a donné son préavis.

- Un élu demande s'il est possible de refaire la signalisation au sol rue du Parfum des Sapins.

- Une élue demande pourquoi l'eau n'est pas encore remise au cimetière de Bilques. Le robinet est cassé, les agents du service technique vont le refaire la semaine prochaine.

- Une élue demande si la commune se fournit toujours localement pour la cantine scolaire. Cela n'est pas toujours possible. Le commerce local ne dispose pas de tous les produits imposés par les normes diététiques (poisson par exemple) ou pas toujours adaptés aux quantités importantes de la cantine.

- Un élu demande si le Conseil Municipal va être amené à se prononcer sur le projet éolien. Monsieur le Maire répond qu'il y aura une enquête publique donc le CM sera consulté. Cet élu poursuit en expliquant qu'il va faire un courrier aux riverains dénonçant les nuisances des éoliennes (pollution visuelle, bruit, etc.). Il craint que les maisons ne perdent leurs valeurs si des éoliennes sont implantées à proximité. Il ajoute que les éoliennes ne rapportent que pour les propriétaires et exploitants de terres agricoles sur lesquelles les éoliennes seront installées. L'élu demande ce que le Maire compte faire à ce sujet. Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a autorisé, en 2015, que le règlement du PLUI autorise le développement éolien sur le territoire de la commune d'Helfaut. Il ajoute qu'il va rappeler à la société, comme il l'a déjà fait, qu'elle s'était engagée sur la tenue d'une réunion d'information courant 1^{er} semestre 2016. Le prochain journal de la société doit paraître avant

la fin du 2^e trimestre 2016. Un comité de suivi devrait également se tenir, avec un représentant de la municipalité. Actuellement, le dossier est en phase d'étude et au final, il sera autorisé ou non par le Préfet. Monsieur le Maire ajoute que s'il est mené à son terme, il veillera à ce que la commune recouvre le maximum de recettes financières. Un élu ajoute que les éoliennes étant des constructions dites précaires, le Maire ne peut s'y opposer.

- Une riveraine demande un aménagement devant sa sortie de maison, située en entrée de commune, car les automobilistes arrivent trop vite. Il est évoqué la possibilité de mettre un passage piéton de manière à faire ralentir les automobilistes. Monsieur le Maire précise que ce phénomène se rencontre dans d'autres lieux de la commune. Il est évoqué de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération. L'adjoint aux travaux se charge de ce problème.

Levée de séance à 20h05.

Le Maire,
Francis Marquant.